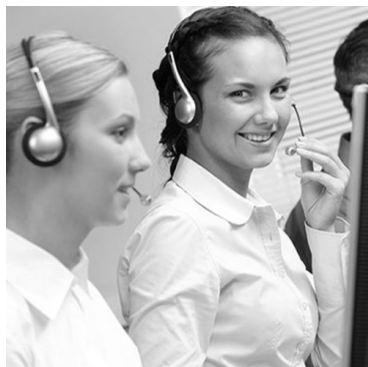


RÈGLEMENT

JEUX-CONCOURS



ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Comforium, dont le siège social est situé à Schoonmansveld, 24, 2870 Puurs, Belgique, organise du 28/06 au 08/08 2017, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « énorme jeu-concours pour les soldes » (ci-après, dénommer « à l'occasion des soldes, participez à notre jeu-concours »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : France et Belgique, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi belge applicable aux jeux et concours. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme Facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. Pour pouvoir participer, il faudra :

-Se connecter sur votre compte Facebook.

-Devenir fan de la page www.facebook.com/comforium en cliquant sur le bouton « j'aime » situé en haut de celle-ci.

-Choisir entre 6 lots proposés et remplir le formulaire attaché à la publication en cochant la case correspondant au lot que vous souhaitez gagner, en précisant obligatoirement votre nom, votre prénom et votre adresse email.

Toutes les conditions doivent être remplies pour pouvoir participer au jeu. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook – pendant toute la période du jeu. Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront sélectionnés sur base de nos conditions. Les gagnants seront contactés dans les 2 jours par e-mail ou via Facebook. Dans le cas où le gagnant ne répond pas à notre e-mail ou sur Facebook dans un délai de deux jours, un nouveau tirage au sort sera effectué.

ARTICLE 5 – DOTATION

Les gagnants pourront choisir le produit de leur choix parmi la sélection des 6 produits. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DES PARTAGES PHOTOGRAPHIQUES POUR LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Le gagnant autorise la publication des photos prises chez soi par lui-même du produit qu'il a gagné sur Facebook. Il autorise également à la participation de toutes les actions publicitaires de la société organisatrice concernant le jeu en question.

ARTICLE 8 – RÉCUPÉRATION DES COLIS

Le gagnant devra lui-même récupérer les colis du produit gagné dans notre dépôt. Dans l'impossibilité de récupérer le produit, il pourra payer tous les frais de livraison afin d'être livré. Le gagnant est tout de même obligé de venir se présenter dans notre dépôt qui se situe à Schoonmansveld, 24, 2870 Puurs, Belgique. La société organisatrice se réserve le droit de choisir un nouveau gagnant si ce dernier refuse les conditions.